

Conseil. Débat sur l'éolien et Linky

Publié le 15 septembre 2016

VOIR LES COMMENTAIRES

Mardi soir, lors de la séance du conseil municipal, le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc et l'installation des compteurs Linky ont fait débat. Les conseillers municipaux étaient sollicités afin de donner un avis uniquement. Yannick Collin, Nathalie Mobuchon et Pierrette Le Berre n'ont pas souhaité prendre part au vote pour la demande d'autorisation de construction d'un parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc par la société Ailes Marines, compte tenu du manque d'information.

« Un débat dans les secteurs où la difficulté est importante »

Yannick Collin a rappelé sa demande émise lors du conseil du 29 mars, afin que soit organisée une réunion sur le territoire. Christian Urvoy a répondu : « Les organisateurs sont intéressés par un débat dans les secteurs où la difficulté est importante ». Huit élus se sont abstenus et un a voté contre. Le vote a été similaire quant à la demande d'autorisation de procéder au raccordement du parc éolien au poste électrique de La Doberie, dans la commune d'Hénansal, par la société RTE, avec une abstention supplémentaire, celle du maire. L'autre point qui a fait débat était relatif à l'avis que les conseillers devaient donner sur l'installation des compteurs Linky. Ce sujet avait été beaucoup discuté au sein de la commission développement et environnement, menée par Annaïck Furet et Medhi Bénomar, à la suite du questionnaire émis par un collectif qui s'oppose à leur installation. Des inquiétudes et des questions ont été mises à jour, notamment sur la santé publique, avec une demande d'une publication médicale, d'ordre économique sur le financement des 5 milliards d'investissement et les répercussions sur les factures des administrés, sur la protection de la vie privée et surtout, sur la responsabilité en cas de dysfonctionnement.

Quid des anciens compteurs ?

Les conseillers devaient donner leur avis quant à la position prise par la commune sur le refus de l'installation de ces compteurs, tant que des réponses ne seraient pas apportées à l'ensemble des questions. Nombre de conseillers ont pris la parole, afin de donner leur avis, notamment Antoine Biron, qui a soulevé le problème de l'emploi et du recyclage : « Quid des anciens compteurs ? Ces nouveaux compteurs intelligents vont obligatoirement diminuer l'emploi sur notre territoire, puisque l'intervention humaine ne sera plus nécessaire pour en effectuer les relevés ». Le débat portait également sur la rédaction même de l'avis. Le maire a fini par trancher : « Les conseillers refusent l'installation des compteurs Linky sur le territoire ». Gilbert Bertrand n'a pas pris part au vote, sept ont voté contre ce vœu, 17 se sont abstenus et 18 ont voté pour.

Discussion autour de la compétence tourisme

À l'occasion du vote des tarifs des taxes de séjour, pour lequel les barèmes de 2016 ont été reconduits en 2017, Gérard Losq, maire délégué d'Étables, a évoqué la délibération inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire relative à la compétence tourisme. En effet, la loi NOTRe prévoit que la compétence tourisme soit transférée au nouvel EPCI, en

l'occurrence l'agglomération briochine, dès le 1er janvier 2017. Cependant, la loi prévoit une disposition particulière pour les stations classées tourisme, avec le maintien des offices de tourisme existant. « Notre commune, ainsi que celle de Saint-Quay-Portrieux, souhaite maintenir notre office de tourisme ». René André a indiqué qu'il abondait dans le maintien : « Compte tenu, notamment, de la spécificité de nos deux communes ».

Retrouvez **plus d'articles**

[Collectivités territoriales](#)

[Commune](#)

[Binic](#)

